

Transcription de l'acte de 1715 :

Au commencement de ce mois de janvier mil sept cent quinze une femme d'Orléans grosse de six mois y est accouchée de deux pigeons que j'ai vus gros comme des pigeons ramiers de même la plume qui commençait à y paraître. Ils étaient morts et on prétend que si elle eut été à terme lesdits pigeons seraient venus pleins de vie et de plumes. Néanmoins les chirurgiens étant d'un sentiment contraire disent que lesdits pigeons n'ayant point de nombriculle ou de cordon pour recevoir les aliments qu'ils n'auraient pas pu vivre.

Et ladite femme a déclaré la chose lui est arrivée apparemment parce que passant un jour par-devant la boutique d'un pâtissier où il y avait des pigeons elle les regarda avec des yeux de concupiscence.

Et vers le quinze du même mois et an que dessus une autre femme à Cizeau (?) y est accouchée d'un enfant mort que gens de probité m'on dit avait vu qui avait deux corps, quatre bras et quatre jambes et une seule tête.

Et il y a douze ans que je vis à Orléans deux beaux enfants vivants qui n'avaient qu'une seule tête à deux visages à l'un par devant et l'autre par derrière et on doutait qu'il y eut deux cervelles et par conséquent deux âmes vu qu'il n'y avait qu'un crâne et dont les deux cervelles pouvaient néanmoins être séparées de quelque petite toilette (?) où pellicule qui nous invisible mais il y a bien de l'apparence puisqu'ils suçaient leur mère l'un après l'autre et que l'un riait pendant que l'autre pleurait.

J'ai cru ces événements assez remarquables pour les pouvoir ici inscrire afin d'en faire quelques leçons aux jeunes femmes.

Nota

La dite femme depuis avoué que malicieusement et de concert avec un sien ami chirurgien elle avait souffert que de les laisser passer dans les parties génitoyes pour diminuer les risques de celui qui devait l'accoucher d'autant qu'il était ??? pour la couche des femmes.